



N° 12/novembre 2022

Pénurie énergétique

Afin de pouvoir organiser la sécurité sanitaire et sécuritaire indispensable pendant des coupures d'électricité planifiées par la Confédération, deux points de rencontre en cas d'urgence (PRU) sont prévus pour notre commune, nous vous communiquerons les détails dans un tout ménage en temps utile.

Nous sollicitons les citoyennes, les citoyens et les entreprises afin de recenser le matériel qui pourrait être emprunté, dans le cas où la Confédération déclenche des coupures d'électricité. Nous aurons besoin de pouvoir disposer de génératrices, éclairage (spot, guirlande lumineuse, etc...), enrouleurs de câble électrique. Nous vous remercions d'annoncer par courriel au secretariat@fontenais.ch le matériel que vous pourriez mettre à notre disposition.

Taille des arbres, buissons et haies vives

Conformément aux articles 58, 68 et 74 de la Loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (LCER), les arbres doivent être élagués et les haies vives et buissons taillés de façon que les branches ne pénètrent dans l'espace réservé au trafic (gabarit d'espace libre). Le gabarit d'espace libre doit déborder de 50 cm les limites de la chaussée et atteindre une hauteur de 4m50 par rapport à celle-ci. Cette hauteur est ramenée à 2m50 au-dessus des trottoirs et des pistes cyclables jusqu'à la limite extérieure de ceux-ci. Les buissons et haies vives susceptibles d'entraver la visibilité aux abords de croisements, débouchés ainsi qu'à l'intérieur des courbes sont taillés à une hauteur maximale de 80 cm (article 76 LCER). Une haie en bordure de route partout ailleurs dans la commune aura une hauteur de 1m20. Les propriétaires bordiers de routes publiques sont invités à tailler leurs arbres, buissons et haies vives jusqu'à la fin février, conformément aux précédentes directives.

Réception de factures et taxes communales par e-banking / eBill

Tout un chacun peut profiter de ce service, il suffit pour cela, lors d'un prochain paiement par e-banking, de profiter d'activer le service eBill dans le menu de navigation et ensuite sélectionner la commune ainsi que les différents prestataires pour lesquels vous souhaitez profiter de ce service (Swisscom, BKW...). De plus il y a eu cette année une fusion entre eBill et Paynet et il est possible que des personnes inscrites reçoivent à nouveau des factures par la voie postale. Cela peut s'expliquer par cette mutation, ou votre banque a peut-être changé votre numéro de compte bancaire et/ou a introduit un nouvel Iban. Pour réintroduire l'eBill, il suffit de s'inscrire à nouveau. Si vous recevez un rappel pour une facture censée vous parvenir par e-Bill, alors un problème semblable peut en être à l'origine et la recette communale (032 466 28 88) se tient à votre disposition pour régulariser la situation.

Voir au verso

Fenêtres de l'Avent

Noël n'est pas qu'un simple nom qui fait rêver petits et grands... c'est un état d'esprit ! Il est déjà temps de penser à planifier les fenêtres de l'Avent. Celles-ci vont égayer nos quartiers pendant tout ce merveilleux mois de décembre.

Si vous désirez y participer de façon active, contactez Mme Julie Hennin par courriel ou par SMS pour réserver une date :

julie.hennin@gmail.com ou 078 845 81 25

Trois formules s'offrent à vous :

1. Vous voulez décorer une de vos fenêtres en indiquant la date choisie (sans accueil).
2. Vous décorez une fenêtre et vous voulez aussi accueillir les voisins autour d'un thé, d'un apéro ou autre.
3. Vous faites volontiers un accueil mais vous n'avez pas le temps de décorer une fenêtre.

Vous n'avez pas la possibilité de vous investir dans la préparation d'une fenêtre? Pas de souci, le plan des diverses fenêtres et accueils mis en place vous sera envoyé à la fin novembre. Vous aurez alors tout loisir d'aller sans autre à la découverte de votre quartier, commune ainsi illuminé et de faire la connaissance de vos voisins-es.

Visite de Saint-Nicolas

Le Groupe enfants donne rendez-vous aux petits et grands, samedi 3 décembre à 16h45 à la croisée des chemins (avant la ferme de Ste-Croix), pour se rendre à la cabane forestière. St-Nicolas et Père fouettard viendront à leur rencontre, accompagnés de leur âne. Vin chaud, thé et gâteaux seront servis à la cabane.

Cartons du cœur

La pauvreté se fait souvent discrète, elle ne transparaît que par petits signes et pourtant, elle est bien présente et frappe des personnes de tous âges partout en Suisse et dans notre région.

Les Cartons du cœur offrent avant tout une aide sous forme de nourriture apportée aux personnes qui traversent des moments difficiles, chômeurs, familles monoparentales, personnes âgées, jeunes en quête d'un premier emploi, etc.

C'est grâce à la générosité des habitants de notre région qu'il est possible de poursuivre ce mouvement de solidarité. Les personnes de la commune qui ont besoin d'aide, ont la possibilité de recourir au soutien des Cartons du cœur, elles peuvent s'annoncer directement à l'association.

Le Conseil communal